

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

janvier 2020

n° 172

NOTRE-DAME DE PARIS, *son architecte « doit fermer sa gueule »*

C'est en effet l'ordre intimé par le général Georgelin, président de l'établissement public Notre-Dame de Paris, à Philippe Villeneuve, architecte en chef des monuments historiques responsable de la cathédrale, devant la commission de la culture du Sénat le 13 novembre 2019.

Franck Riester, ministre de la Culture, a regretté ces propos et défendu son architecte. Cet accrochage ne doit pas surprendre si l'on se souvient du souhait du Président de la République de « reconstruire Notre-Dame plus belle qu'avant, en cinq ans » pour coïncider avec les JO de 2024.

La flèche a été érigée en 1250, puis démontée au XVIII^e siècle. Viollet-Le-Duc l'a reconstruite en 1859 en harmonie avec l'ensemble de son travail sur la cathédrale. Mais, depuis la signature en 1964 par la France et 42 autres pays du traité international sur la conservation et la restauration des monuments historiques dit *Charte de Venise*, la règle est que « **le monument doit être reconstruit dans le dernier état connu** ».

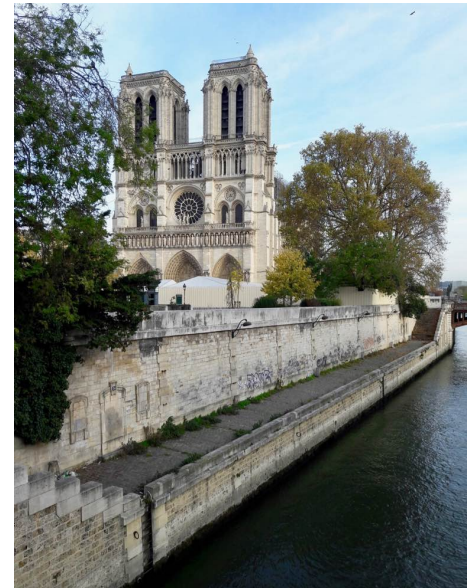
Cette première escarmouche entre l'État et la Culture pourrait être suivie par d'autres conflits. On se souvient de cette réponse à un imprudent appel à idées qui proposait une toiture en verre abritant un potager participatif, en oubliant que la cathédrale, appartenant à l'État, est avant tout un lieu de culte confié à l'église catholique par la loi de 1905.

Aussi ressortent certaines idées, contestables, contenues dans le rapport de la *Mission de la Cité* de 2016 établi par Dominique Perrault concernant la cathédrale telle qu'un parvis de verre montrant le sous-sol archéologique et un centre commercial, ainsi qu'un accès par le quai de Seine (cf. pages 4 et 5 de notre *Lettre* n°161 d'avril 2017 - https://www.16medemain.fr/images/lettres/Lettre-161_2017-04.pdf).

D'autres conflits sont en germe dans la loi du 30 juillet 2019, votée dans l'émotion de l'incendie, pour aller vite. L'établissement public Notre-Dame de Paris, créé le 28 novembre 2019, aura toute autorité pour déroger par ordonnances aux textes protégeant ce monument classé. Cependant, cette loi n'a pas pu écarter l'application des dispositions du code du travail quant aux mesures de dépollution au plomb qui ralentissent les actuels travaux de consolidation.

Cette idée bien française qu'à un nouveau problème il faut une loi dérogatoire ad hoc permet de se demander à quoi peuvent bien servir les services du ministère de la Culture. En effet, il semble qu'une consultation citoyenne décidera du « geste contemporain » pour la restauration de la flèche, puis qu'une autre consultation décidera si les Français veulent une cathédrale restaurée à l'identique ou « plus belle ».

Un sondage Yougov du 29 avril 2019 réalisé pour le Huffington Post et CNews indique que 54 % des Français sont pour une restauration à l'identique, dont Anne Hidalgo, 21 % ne savent pas et 25 % sont pour un geste architectural.



François Douady
Président

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste des sites remarquables retenus en 2003 par le Conseil de Paris dans le Plan Local d'Urbanisme

Rue Louis-David

La rue Louis-David débute au 38 rue Scheffer et se termine au 72 bis rue de la Tour. Elle mesure 195 mètres de long et 9 mètres de large. Cette rue est une ancienne voie de la commune de Passy. En 1825, elle porte le nom de *rue des Tournelles*, un lieu-dit déjà mentionné en 1570, et prend sa dénomination actuelle par un arrêté du 3 mars 1881.

Elle porte le nom du peintre Jacques-Louis David (1748-1825) qui revendique l'héritage pictural classique de son prédécesseur Nicolas Poussin. En tant que député de la Convention, David vote la mort du roi Louis XVI, puis devient fervent admirateur de Napoléon pour lequel il réalise le célèbre tableau du *Sacre de l'empereur Napoléon et le couronnement de l'impératrice Joséphine dans la cathédrale Notre-Dame de Paris* conservé au musée du Louvre.

À l'angle de la rue Scheffer et de la rue Louis-David, se trouve un immeuble de rapport érigé en 1911 par Ernest Herscher en modern style. Construit en pierres de taille blondes et briques vieux rose, il offre des verticales scandées de loggias, rondes et bow-windows surmontés de toitures s'épanouissant en ombelles. La prolifération de balcons et de balconnets bombés souligne cette façade ornée de guirlandes de feuillage finement sculptées attribuées au sculpteur Pierre Séguin.



Au n° 9, l'immeuble de rapport a été construit en 1909 par Théo Petit, architecte dont les œuvres les plus connues sont les hôtels *Le Normandy* à Deauville et *Le Majestic* à Cannes. Il comprend une façade en pierre de cinq étages répartis sur trois registres horizontaux et trois registres verticaux. Elle est constituée d'un mur central de trois baies encadré de deux oriels. Des bas-reliefs représentant des putti ornent les cartouches au-dessus des fenêtres du deuxième étage.

Du n° 19 au n° 25, quatre hôtels particuliers sont disposés en enfilade. Deux d'entre eux, à la façade en briques rouges, encadrent les deux autres à bossage de pierres blanches. Leurs portes d'entrée présentent un encadrement rectangulaire pour deux d'entre eux, un fronton triangulaire pour un autre et un arc plein cintre pour le dernier. Ils furent construits par Henri (ou plutôt Charles Hyppolite) Ragache (1848-1919) qui créa un cabinet d'architecte avec un ami d'enfance Théodore Sorets et deux de ses fils. On leur doit de nombreux immeubles dans le 15^e arrondissement, des locaux industriels comme une imprimerie en fond de cour rue de Crimée devenue aujourd'hui atelier d'artistes sous le nom de *L'imprimerie 168*, ainsi que la brasserie *Le Congrès* située Porte Maillot.



BOIS DE BOULOGNE ET LA COORDINATION

Le bois de Boulogne au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

Deux fois et demie plus grand que Central Park à New York et 3,3 fois plus étendu que Hyde Park à Londres, solennellement donné par l'État en 1852 pour être le lieu de promenade de tous les Parisiens, replanté et aménagé par Jean-Charles Alphand, le père de tous les espaces verts parisiens, peint sous toutes ses couleurs par Berthe Morisot à la fin du XIX^e siècle et décrit dans sa complexité par Marcel Proust au début du XX^e siècle, classé au titre des sites naturels en 1957, le bois de Boulogne n'en finit pas de subir les assauts d'une municipalité parisienne qui n'a peut-être pas conscience de la valeur inestimable du bien unique qui lui a été légué.

Il est vrai que ces attaques ne datent pas d'hier, la première d'entre elles ayant été l'irréversible « saignée » causée, au nom de l'intérêt public, par la construction du boulevard périphérique et de l'A13, voilà un demi-siècle : 5 000 arbres et 25 ha ont été alors sacrifiés à la circulation automobile tandis que le jardin des Serres d'Auteuil était isolé et amputé d'un tiers de sa surface afin de réaliser l'échangeur d'Auteuil. Les appétits immobiliers de la Fédération Française de Tennis ont par la suite consommé un peu plus ces Serres, pourtant doublement classées au titre des sites et des monuments historiques. Quant au « R+1 », hauteur maximale pour une construction dans cette zone du Bois, de la fondation LVMH, il culmine à plus de 40 mètres, un amendement à la loi sur le livre numérique ayant validé une construction monumentale (11 700 m²) que les recours associatifs avaient pourtant fait annuler. Les modules d'hébergement d'urgence construits sur l'allée des Fortifications « pour trois ans maximum » - une promesse solennelle de l'État et de la ville de Paris - s'incrustent pourtant dans le site classé, alors même que le premier permis de construire avait été annulé par le juge administratif, le 28 décembre 2018, sans aucune possibilité de régularisation.

Il est temps que cela cesse et que le bois de Boulogne, pourtant placé sous la protection du ministère de l'environnement, ne soit plus une simple « variable d'ajustement » destinée à réaliser des équipements sportifs disproportionnés, des rêves d'architecte que le contribuable national a au demeurant financés à 60 %, des expérimentations qui, aussi généreuses soient-elles, n'ont pas leur place dans un site boisé classé, voire des opérations d'aménagement qui ne sont pas dénuées d'arrière-pensées immobilières. Le bois de Boulogne mérite mieux que cela !

C'est en tout cas la conviction des associations qui ont été à l'origine de la Coordination pour la Sauvegarde du bois de Boulogne en 2003, une réunion d'associations qui bénéficie de l'agrément, renouvelé, du ministère de l'environnement.

La charte du bois de Boulogne, solennellement signée en 2003 par tous les maires des communes riveraines, à commencer par le maire de Paris, Bertrand Delanoë qui était à l'origine du projet, avait fait naître quelque espoir du côté des parties prenantes que nous représentons. Mais, la Charte est depuis restée lettre morte, la municipalité parisienne lui déniait aujourd'hui le moindre caractère contraignant !

Alors, il faut un « grand dessein » pour le bois de Boulogne. Nous voulons une cohérence qui donne un sens et, en même temps, une limite à toutes les actions qui y sont menées. Il faut aussi un élan pour faire vivre les valeurs du bois de Boulogne : la valeur environnementale d'un « poumon vert » essentiel dans la « trame verte et bleue » parisienne ; la valeur sociétale d'un bien dédié par la loi de 1852 à la promenade publique et la valeur patrimoniale d'un ensemble représentatif d'une époque de l'humanité où beaucoup, sinon tout, se passait à Paris : le Second Empire, le début de la III^e République et la Belle Époque.

Avec le caractère exceptionnel du patrimoine concerné, c'est l'un des critères (le critère IV) du classement UNESCO. En ces temps de campagne municipale, c'est le moment pour tous les défenseurs du bois de Boulogne de demander aux candidats de prendre un engagement : mener une démarche résolue pour un classement du bois de Boulogne au patrimoine mondial de l'UNESCO !

Christophe Blanchard-Dignac
Président de la Coordination pour la sauvegarde du bois de Boulogne

LE BORDURISTAN

Parc des Princes et stade Jean-Bouin

« *Borduristan* » est la dénomination qui conviendrait aujourd'hui pour l'ancien Quartier des Princes, à cheval sur le 16^e arrondissement et sur Boulogne-Billancourt (quartier Les Princes-Marmottan), tant ces lisières ont à souffrir des appétits sans fin du sport professionnel comme de la désinvolture de la mairie de Paris.

Parc des Princes

Sous l'ère qatarie, le Parc vit sa vie, connaît la gloire même. Très honnêtement, hormis les interdictions de stationnement et les vérifications d'identité les jours de match, nous n'avons pas à nous plaindre de grosses nuisances tant tout a été réorganisé pour les réduire – merci aux forces de police et au commissaire Guiseppi. Cependant, en violation du PLU de Boulogne et en dépit de toutes ses déclarations hostiles à l'artificialisation des sols, la mairie de Paris a trouvé bon d'asphalter la partie du jardin Guilbaud qui accueille les cars de télévision.

L'Association de sauvegarde Boulogne-Paris-les Princes (ASBPP) exige la remise en état de ce terrain ; à sa demande, la ville de Boulogne a établi un procès-verbal d'infraction. En outre, porte de Saint-Cloud, le bail de Go Sport n'a pas été renouvelé : à quelles fins ?...

Jean-Bouin

Il était une fois deux amis, MM. Delanoë et Guazzini, l'un maire de Paris, l'autre président du Stade Français, qui désiraient une « Maison du Rugby » pour magnifier ce club historique, créé en 1892 et quatorze fois champion de France entre 1893 et 2015. Ils s'en remirent à l'architecte Rudy Ricciotti, as des lianes de béton fibré, pour porter leur projet. Le nouveau stade, de 20 000 places, vit le jour en 2013. Qu'elle était belle, cette dentelle ! Mais mastoc aussi !

Certes, il avait fallu pour la tisser faire table rase du stade historique, détruire une tribune art déco, abattre des dizaines d'arbres centenaires, supprimer une piste d'athlétisme et un terrain de hockey, etc. Les habitants du quartier et les élèves des trois lycées proches (La-Fontaine, Claude-Bernard et Jean-Baptiste-Say) y perdirent droit de cité, n'étant plus admis que comme spectateurs.

Très nombreux, nous nous étions battus contre ce projet, dénonçant un éléphant blanc. Nous refusions que l'argent du contribuable soit gaspillé, à hauteur

de centaines de millions d'euros, et nous prévoyions déjà qu'en cas d'absence de résultats sportifs et de désaffection du public, la rentabilité d'un équipement aussi ambitieux serait fortement compromise. La suite devait nous donner raison. Aujourd'hui, le Stade Français est bon dernier au Top 14 et ne remplit qu'à moitié les 20 000 places de Jean-Bouin (10 316 spectateurs en moyenne). Le nouveau propriétaire du club, Hans-Peter Wild, vient de changer l'encadrement administratif et sportif, mais cela suffira-t-il pour redresser la barre ?

En attendant, pour essayer de rentabiliser cet équipement qui devait être voué au seul rugby (mais qui recueille les footballeuses du PSG, indignes apparemment de fouler la pelouse du Parc !), on y multiplie les activités annexes : tremplin pour les start-up sportives, centre médical, école de management sportif... De son côté, pour valoriser son investissement, M. Wild a annoncé au cours de l'été son intention d'organiser des spectacles dans l'enceinte du stade, à commencer par un festival hip-hop baptisé « Révolution » qui devait se tenir le dimanche 22 septembre de midi à minuit. Les riverains se sont inquiétés des nuisances qu'ils allaient subir, en priorité ceux de Boulogne dont les fenêtres ne sont distantes que de dix mètres d'une dentelle de béton assez peu apte à contenir le bruit. L'Association de sauvegarde Boulogne-Paris-les Princes (ASBPP) a alors saisi en référé le Président du tribunal de grande instance de Paris, par assignation en date du 20 août, pour demander, non pas l'interdiction du festival, mais une expertise. L'affaire a été plaidée le 4 septembre, mais alors que le dossier était en délibéré, l'organisateur du spectacle a décidé d'annuler celui-ci. L'ordonnance de référé du 18 septembre a constaté que la demande de l'ASBPP n'avait plus d'objet. Pour autant, le projet de festival n'est que reporté et la mairie de Paris a saisi l'occasion de stigmatiser une fois de plus les privilégiés du 16^e (qui n'étaient pourtant pas en première ligne !), l'adjoint chargé de la vie nocturne, Frédéric Hocquard, parlant de « racisme culturel ».

Au vu de cette affaire, l'association s'est intéressée aux conditions de gestion du stade. Elle a constaté que la société SFP Gestion, qui représente les intérêts du propriétaire du Stade Français, a obtenu de la ville de Paris un contrat d'occupation qui lui permet non seulement d'organiser des spectacles de toute nature, mais aussi de modifier le nom du stade pour lui

adosser celui d'un annonceur. L'association a formé contre ce contrat un recours auprès du tribunal administratif de Paris le 12 septembre, pour contester la procédure suivie et les conditions d'emploi et de gestion du stade.

Pour la deuxième année consécutive, le gymnase Jean-Bouin accueille des migrants. Il s'agirait de 89 familles. Porte de Saint-Cloud, le local de l'ex-magasin Go Sport va devenir jusqu'en avril 2020 un

centre d'accueil hivernal, d'une capacité de 120 places, pour familles à la rue.

Enfin, nous n'avons pas voulu évoquer l'extension de Roland-Garros dans les Serres d'Auteuil.

Michèle Hervé

*Présidente de l'Association de sauvegarde
Boulogne-Paris-Les Princes (ASBPP)*

VA-T-ON ENFIN ASSISTER A UNE DISPARITION DES TROTTINETTES SUR NOS TROTTOIRS ?

Le 25 octobre 2019, le décret n° 2019-1082 règlementant la circulation des « engins de déplacement personnels motorisés » a été publié au Journal officiel. Trottinettes électriques, monoroues, gyropodes et hoverboards sont désormais soumis au code de la route.

De nouvelles règles s'appliquent, assorties d'amendes aux montants dissuasifs en cas de contravention.

La circulation est interdite sur les trottoirs (amende : 135 €). Elle est autorisée sur les pistes cyclables et sur les routes où la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h.

La vitesse est limitée, comme pour les vélos électriques, à 25 km/h, au risque d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

Il est interdit d'avoir un passager (amende : 135 €).

Les équipements suivants sont obligatoires sur les trottinettes : feux avant et arrière et avertisseur sonore. Le port du casque et d'un gilet réfléchissant est conseillé.

Enfin, l'âge minimum requis pour le conducteur est de 12 ans. Sinon, l'amende est de 35 €.

Concernant le stationnement, il est interdit sur les trottoirs, les aires piétonnes et la chaussée. On peut, en revanche, se garer gratuitement sur les emplacements dédiés aux véhicules motorisés et les 15 000 places réservées aux trottinettes que la Ville est en train de mettre en place.

DISPARITION DE DANIEL MORTGAT

Daniel Mortgat, vice-président de XVI^e DEMAIN, nous a quittés en octobre 2019 dans sa 95^e année.

Il était d'autant plus attaché à notre arrondissement qu'il y avait vécu depuis sa naissance – ses parents habitaient avenue Mozart – et qu'il s'était marié à la mairie du 16^e.

Il était profondément engagé dans le monde associatif et confessionnel.

Soucieux de la qualité de vie dans son quartier, Daniel Mortgat a été membre de l'Association dès sa création. Il a alors travaillé dans les commissions d'urbanisme et d'environnement. Il participait régulièrement aux réunions hebdomadaires du mercredi et rédigeait des articles dans notre Lettre trimestrielle.

Nous garderons de lui le souvenir d'un homme courtois, bienveillant et actif, qui savait faire avancer l'Association par la pertinence de ses idées.

Daniel Mortgat était la mémoire de l'Association et notre guide.

Nous adressons à sa famille nos sincères condoléances et l'assurons de notre profonde sympathie.



En décembre, nous avons également appris le décès de Christian Chollet.

Adieu cher vieux compagnon de lutte à la barbe fleurie dont la puissante voix faisait trembler les autorités lors des concertations. Que de combats livrés avec toi pour la défense de l'architecture et du patrimoine du 16^e, du Bois, de Paris et des pêcheurs à la ligne de la Seine !

Le Président François Douady

RÉSERVOIR DE PASSY

Le projet de chai subaquatique pour le réservoir de Passy a été adopté par le conseil de Paris le 3 octobre 2019. Le groupe écologiste de Paris a voté contre. Pierre Gaboriau, conseiller de Paris et élu du 16^e arrondissement, a insisté sur l'aspect innovant d'un projet « le plus respectueux du site », et voté « pour » à condition que, selon le vœu du conseil d'arrondissement du 16^e, « le projet se développe en étroite concertation avec les riverains et les élus du 16^e et que l'engagement soit pris de ne faire aucune construction, même modeste, en élévation sur le réservoir ». Or, le dossier prévoit un bail à construction de 50 ans. Le démarrage des travaux serait prévu en mars 2021.

En page 4 de notre Lettre d'avril 2019 (https://16medemain.fr/images/lettres/Lettre_169_2019-04.pdf), nous avons présenté le projet initial qui, depuis, a été modifié. *Winereef*, la petite société anonyme qui portait le projet, est devenue entre-temps la Société extraordinaire des réservoirs de Passy (SEREP). C'est avec elle que la mairie de Paris va passer le bail. Domiciliée à Ciboure, la SEREP est présidée par ESSOR, un bureau d'études en ingénierie de la construction, également promoteur et investisseur. En effet, ce sont 2 500 m² qui seront commercialisés (restaurant, commerces de bouche et activités diverses...). Le projet détaillé n'est pas encore terminé, ce qui explique que, fin 2019, la demande de permis de construire n'ait pas encore été déposée.

Le 4 décembre 2019, une réunion de concertation, présidée par le maire du 16^e Danièle Giazzi, s'est tenue entre les porteurs du projet, les représentants de la mairie de Paris et l'association des riverains (ACEE). L'assistance forte d'une centaine de personnes a exprimé fermement son opposition au projet, tout particulièrement à la construction de la serre prévue en hauteur tout du long du bassin Villejust, et émis des doutes sérieux quant à l'équilibre économique du projet.

Une nouvelle réunion de concertation est prévue en 2020.

GRAND SITE DE LA TOUR EIFFEL

Organisée par la mairie de Paris, une réunion de concertation s'est tenue le 27 novembre 2019 pour faire le point sur l'évolution du projet avec l'architecte et les bureaux d'études mandatés par la Ville.

Les études de conception sont en cours et l'étude d'impact est lancée. Les travaux sont prévus entre mi-2021 et fin 2023. Une nouvelle concertation aura lieu en juin 2020 et une enquête publique électronique entre mai et septembre 2020.

Concernant les points litigieux soulevés par les riverains, les critiques restent toujours très fortes sur la complexité de la circulation induite dans toute la zone concernée par le projet. Les modifications apportées au schéma initial par les bureaux d'études pour tenir compte des remarques des habitants n'ont pas suffi à convaincre.

Un plan de la nouvelle place du Trocadéro était affiché avec la mention « ce qui évolue », mais malheureusement il était beaucoup trop complexe pour être lu et compris dans tous ses détails. À noter toutefois les points suivants inscrits en toutes lettres : suppression des emplacements de food-trucks, limitation de l'évènementiel, suppression du stationnement des cars de tourisme avenue Georges-Mandel, modification du plan de circulation des bus RATP.

Aucune solution n'a été trouvée à ce stade au stationnement des autocars. Une étude est menée avec Ports de Paris pour faire arriver les touristes par la Seine.



CHANTIER ASSOMPTION

Une catastrophe évitée en avril 2019

Depuis environ 18 mois, des travaux sont en cours au 19 rue de l'Assomption. ORPEA, groupe très actif dans le domaine de la santé des personnes âgées, est le maître d'ouvrage pour la création de cette nouvelle maison de retraite.

Le jeudi 11 avril 2019, des ouvriers constatent que des madriers se sont effondrés, ainsi que la paroi du chantier avec un risque d'affaissement de la chaussée. Ils envoient immédiatement un signalement aux pompiers.

Les architectes de sécurité de la Préfecture de police, redoutant la déstabilisation de la grue de 30 mètres de haut nécessaire aux travaux, ont pris un arrêté de péril à cause de l'affaissement de la chaussée au niveau des fondations de l'immeuble.

Les pompiers et la police sont arrivés dès 7 heures le 12 avril pour sécuriser tout le quartier. Les habitants des immeubles de proximité : 18, 21, 20 et 26 rue de l'Assomption, 20 avenue du Recteur-Poincaré et 1, 3, 5, 7 et 9 avenue Milleret-de-Brou ont été évacués, soit 180 logements.

La ville de Paris s'est mobilisée aux côtés de la mairie du 16^e et des équipes du Centre d'action sociale pour prendre en charge les habitants. Certains ont passé la nuit à l'hôtel, d'autres ont trouvé refuge dans de la famille ou chez des amis.

Le samedi soir, tout risque étant écarté, les habitants ont pu rejoindre leur domicile après levée de l'arrêté.

Après création d'un portail dans le mur du parc avenue du Recteur-Poincaré, ce sont plus de 20 camions qui sont intervenus pour combler un trou de 85 m de long et 7 m de profondeur à l'aide de 4 000 m³ de terre. Le mur le long de la rue de

l'Assomption a été renforcé avec du béton à prise rapide grâce à une quinzaine de camions-toupies. Un ballet ininterrompu d'engins a permis de sécuriser la zone. La grue n'a pas été démontée.

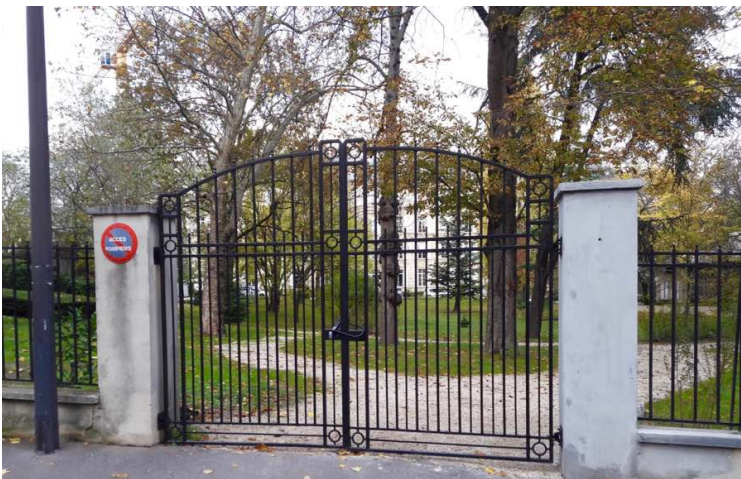


Les habitants sont inquiets car ils avaient déjà alerté les autorités sur les trépidations du chantier commencé il y a un an et sur les conditions de sécurité de cette opération immobilière sur un secteur très spongieux environné de sources.

Ils sont désormais dans l'attente des expertises et avis judiciaires pour déterminer les responsabilités et les causes qui ont provoqué cet effondrement spectaculaire et très inquiétant.

Une première réunion d'expertise s'est tenue le 17 octobre avec une quarantaine de personnes.

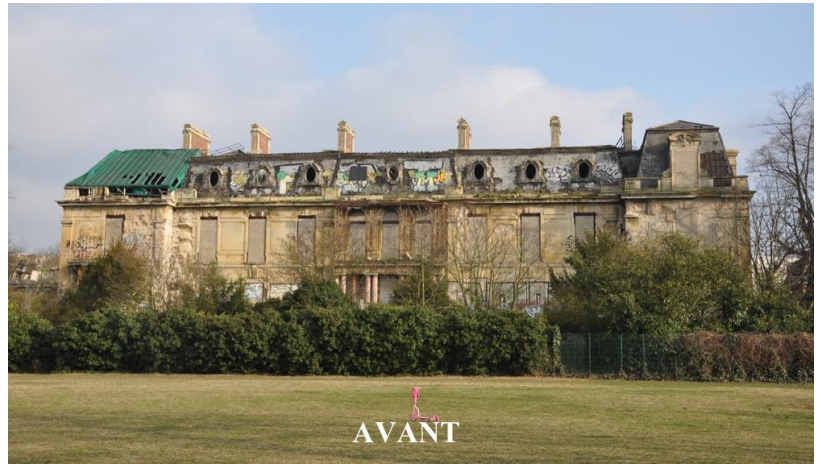
À l'arrêt depuis avril, des travaux sur les fondations ont repris courant décembre. Mais ni la maison de l'Assomption, ni ORPEA n'ont souhaité nous recevoir pour répondre à nos questions.



RESTAURATION DU CHATEAU ROTHSCHILD

En page 8 de la Lettre de XVI^e DEMAÏN de juillet 2016, nous avons annoncé la renaissance du château Rothschild (<https://16emedemain.fr/images/lettres/Lettre158201607.pdf>). Aujourd'hui, il est cédé par son propriétaire saoudien au groupe Novaxia.

En 2019, la ville de Boulogne a négocié avec le président de Novaxia, un investisseur qui a accepté l'objectif du Maire. En effet, celui-ci, Pierre-Christophe Baguet, s'est prononcé pour un parti d'aménagement qui respecte le site et interdit la construction de m² supplémentaires, épargnant ainsi les espaces verts environnants. La Ville avait engagé avec le ministère de l'environnement la rédaction d'un schéma directeur qui permettait une constructibilité très réduite. La rencontre avec Novaxia a permis de confirmer qu'aucun mètre carré ne sera utilisé pour le logement dans le cadre de cette restauration afin de respecter les orientations de la Commune.



L'opération est complexe et il a fallu trouver un équilibre entre les contraintes réglementaires, urbanistiques et financières, sans oublier le développement prévu de l'hôpital Ambroise-Paré.



Des négociations sont en cours entre la Ville et Novaxia concernant la future récréation du jardin japonais. L'opération sera coordonnée par la Direction régionale et départementale de l'environnement et de l'énergie.

Le lancement de certains travaux est attendu en 2020. Un travail de restauration extraordinaire sera lancé. L'opération est parrainée par Stéphane Bern. Pour cette rénovation, une importante base documentaire a été établie par le GRAHAL (Groupe de recherche art histoire architecture et littéraire). Le rez-de-chaussée est bien documenté, mais des informations manquent pour les étages.

D'après l'architecte Philippe Prost, à l'intérieur « *il y aura une reconstitution, une réinterprétation. Nous travaillons avec tous les corps de métiers les plus pointus. Le château est dans un état dramatique, il est à l'extrême limite de cesser d'exister. Il va donc renaître et ce, je l'espère, pour le plus grand bonheur de tous et des Boulonnais en particulier* ».

Nous sommes heureux de voir renaître ce lieu emblématique et sommes curieux de connaître l'équilibre financier de l'opération.



PROJET « EN SEINE »

Maison de la radio

En 2017, l'appel à projets « Réinventer la Seine » avait retenu le projet *En Seine* devant la Maison de la Radio.

Sur le site d'un parking, il prévoyait :

- sur la dalle, un immeuble de trois étages pour un établissement d'enseignement privé
- en sous-sol, une plateforme logistique fluviale et une station-service multi-énergie décarbonée.

Nous avons informé nos lecteurs de ce projet en page 10 de la Lettre de XVI^e DEMAIN de janvier 2018 (https://www.16medemain.fr/images/lettres/Lettre-164_2018-01.pdf).

L'inscription récente à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques de la Maison de la radio a fait reculer le projet qui a été retiré de l'ordre du jour du conseil de Paris du mois de juillet.

Par ailleurs, une enquête publique est organisée pour le déclassement du domaine public de voirie de l'emprise

de parking. Nous espérons que ce déclassement permettra de substituer au projet initial, dans ce quartier qui manque d'espaces verts, la réalisation d'une aire paysagère d'espace public, une promenade pour les Parisiens et créer ainsi un parvis pour la Maison de la Radio.



COURRIER DES LECTEURS

Lettre aux conseillers de quartier du 16^e

Benoît-Luc Hudault, fidèle adhérent, nous a fait parvenir une copie du courrier qu'il a adressé aux conseillers de quartier du 16^e. En voici de larges extraits :

« Chers concitoyens conseillers du quartier,

Tout d'abord, un grand merci pour votre engagement, pour le temps et l'énergie que vous consacrez à cette mission d'intérêt général. Mais aujourd'hui ce ne sont pas des félicitations que je désire vous adresser, mais plutôt ma déception pour la tâche accomplie.

Vous vous laissez manipuler par Anne Hidalgo : cette dernière a généreusement mis à votre disposition quelques milliers d'euros pour des projets citoyens. [...] Le projet que vous avez retenu est la végétalisation de la rue du Buis. Était-ce vraiment nécessaire ? Peu de gens utilisent cette ruelle et l'on peut craindre que les massifs devant la sortie du lycée Jean-Baptiste-Say soient rapidement piétinés par les élèves. Qui en assurera l'entretien ? A quel coût ? Passons, car, dans le même temps, je pense sans vous consulter, la Mairie décide d'investissements autrement conséquents.

Comme exemple, je prendrai le parc Sainte-Périne qui jouxte la rue du Buis. En trois ans, on a vu fleurir :

- l'éclairage (il était surement impératif et urgent d'ouvrir le parc la nuit, au bénéfice de qui ?)
- la mise en place d'énormes poubelles (11 grands containers pour le parc !) au nouveau standard parisien pour le moins inesthétique. On en trouve partout en surabondance
- la création d'un jardin partagé
- l'implantation d'agrès sportifs (utilisés quelques minutes par jour...)
- des toilettes (œuvre utile et bienvenue)
- enfin, cerise sur le gâteau, on crée actuellement une mare (demandée par qui, sans doute par les moustiques !).

Je vous invite à vous documenter sur les montants investis par rapport à la somme qui vous a été allouée.

Mais le plus grave n'est pas là : la philosophie est toujours plus d'investissement car cela se voit, on peut s'en prévaloir, mais l'entretien est laissé à l'abandon. ».

ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2020

Une nouvelle vision pour Paris

À l'approche des élections des 15 et 22 mars 2020, il nous a semblé important de revenir sur les aspirations de notre association, conformément à son objet associatif, comme nous l'avons déjà affirmé dans notre édito de janvier 2019 (https://16emedemain.fr/images/lettres/Lettre_168_2019-01.pdf).

Urbanisme et mobilité

Stopper la **densification** de Paris intra-muros avec l'aménagement et la préservation des espaces verts, respecter les perspectives parisiennes en ne construisant plus de tours.

Adapter les règles d'affectation des **logements sociaux** afin d'assurer le logement des personnes au service de la Société (policiers, enseignants, pompiers, employés de commerce, infirmiers, ...) qui doivent habiter près de leur lieu de travail et ainsi améliorer leur qualité de vie.

Définir un **plan de circulation intelligent** : stopper la chasse à la voiture en rétablissant un équilibre de circulation entre tous les moyens de déplacement, désengorger les quais hauts et les grands axes, rouvrir les voies sur les berges, adapter la signalétique inutilement compliquée, faciliter le déplacement des bus, réguler la circulation des camions en leur interdisant l'accès aux voies étroites, sécuriser la traversée des piétons, enfin assurer la fluidité automobile pour réduire la pollution, tout en sachant que la réduction de l'utilisation de la voiture en ville reste fortement souhaitable.

Prendre en compte dans un souci de partage de l'espace public les **nouvelles mobilités** (trottinettes, free floating des vélos, ...) tout en sanctionnant les comportements dangereux.

Éviter de transformer Paris en **parc d'attraction** et ainsi ne pas entraver l'activité économique des artisans, commerçants et entreprises dans leurs déplacements et la circulation des véhicules sanitaires et de sécurité.

Environnement

Réduire la **pollution aux gaz toxiques et aux particules fines** des voitures, des bus, des deux roues et des installations de chauffage. Mettre en place une meilleure gestion des cars de tourisme et faciliter la circulation des touristes dans les transports en commun, comme la Ville semble l'étudier.

Faire de Paris une **ville propre** de façon volontaire, s'interroger sur le mode de gestion (publique ou privée) de la collecte des ordures, assurer la propreté des trottoirs et du mobilier urbain, ...

Sanctionner sévèrement par une police, municipale ou non, les **comportements inciviques** sur la voie publique, équiper les lieux sensibles de caméras.

Faire respecter les **règles d'occupation des trottoirs** pour éviter les débordements intempestifs des terrasses.

Finances

Stopper les **dépenses** inutiles de communication, contrôler les subventions versées aux associations et les budgets participatifs, auditer les finances, rééquilibrer les postes budgétaires au profit de l'entretien des chaussées et des trottoirs, réduire la masse salariale de la Mairie, rembourser la dette pour juguler la croissance de nos impôts.

La liste n'est pas limitative. Vous pouvez l'enrichir en nous envoyant vos réflexions.

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée les 18 mars 1978 et 25 septembre 2013

3 rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIeDEMAIN@orange.fr ; www.16emedemain.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 25 €

Responsable de la publication : François DOUADY

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Isabelle Brun, Marie-José Chemin, Françoise Lacroix,

Luc Domenge, François Douady, Yves Marang, Claude Muyard et Philippe Porté

Crédits photos : revue BBI

Impression : Imprimerie DTLC 15, 71 rue Saint-Charles - 75015 Paris